

PROCES VERBAL N°12 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 10 Octobre 2024

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés : MRS Emile HOURS, Stéphane BROCCQ,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°11 de la réunion du 02.10.2024

FORFAIT MATCH

CLUB : 548628 BERNIS

Mail de BERNIS en date du 03.10.2024, le club du FC BERNIS nous informe qu'il déclare FORFAIT concernant la rencontre FC BERNIS/SC MANDUEL en U15 D1 le 06.10.2024 à 10H00.

RETOUR COMMISSION CSR

U14/U15 D4 POULE B

ENT CABASSUT 2/LANGLADE FC 2 du 22.09.2024

Dit match perdu par forfait à ENT CABASSUT 2

U18/U19 D1 POULE A

ST HILAIRE LA JASSE/N. CHEMIN BAS du 21.09.2024

Dit match perdu par forfait à N. CHEMIN BAS

INFOS CLUBS

Au vu du nombre de dysfonctionnement de la FMI (problème d'accès, bug, etc...) depuis le début de la saison, aucune amende financière ne sera appliquée jusqu'à nouvel ordre, dès l'instant où une feuille de match papier sera établie et adressée en bonne et due forme.

Pour les équipes jouant le samedi, dès la fin de la rencontre (FMI), merci de saisir les résultats.

Pour les équipes jouant le dimanche, dès la fin de la rencontre (FMI) merci de saisir les résultats.

U14 TERRITOIRE – Phase 2

Les équipes engagées qui n'ont pas obtenu une accession en Ligue, sont automatiquement engagées pour la phase 2.

A la fin du championnat phase 2, la répartition dans les catégories U14/U15 sera faite en fonction du classement de chacun, et sera décidé par la commission Technique assistée par la Commission des Jeunes avant le début de la phase 2.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

U14/U15 D3 POULE A

Match N°29191633

US VESTRIC/ENT CHUSCLAN LAUDUN du 22.09.2024

Le 10.10.2024 aucune information n'est parvenue au District concernant l'absence feuille de match – FMI. (Pas de feuille de match papier).

Application ART 72 alinéa 6 des RG du District :

- **Match perdu par pénalité à US VESTRIC.**
- **Amende financière de 100 euros à US VESTRIC**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**